

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
14889	03040	2013		1	1 / 2

Observation d'un OVNI -PAN**Date et lieu des faits :** Le 27 septembre entre 22h25 et 22h30

Le samedi 28 septembre 2013 à 15 heures 50 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis Chef

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 28 septembre 2013 à 10 heures 30, se présente à notre unité Monsieur [] qui désire nous informer que le 27 septembre 2013 vers 22h25/22h30 se trouvant à son domicile à MONTREUIL SUR ILLE, il a vu par deux fois une boule orange passer dans le ciel.

Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie [] pour lesquels une enquête est ouverte.

EXPOSE DES FAITS

Le 27 septembre 2013 entre 22h25 et 22h30 alors que le témoin se trouve à son domicile, il voit par deux fois une boule orange brillante passer dans le ciel sans pouvoir se l'expliquer.

ENQUÊTE

[] est entendu. Il nous déclare qu'il se trouvait à son domicile à Montreuil lorsque par deux fois il voit passer dans le ciel une boule orange brillante de la taille d'une orange. L'objet se déplace à une vitesse supérieure à un avion de ligne sur une trajectoire rectiligne et sans en dévier et sans perdre ou prendre de l'altitude. Il ajoute qu'il a pu observé l'objet deux à trois minutes à chaque fois avant que celui-ci ne disparaisse. **(Pièce n°2)**

Recontacté par téléphone, le témoin nous précisera qu'au moment de l'observation il se trouvait dans le noir, que le ciel était nuageux, pas d'étoile et enfin que l'objet se déplaçait sans aucun bruit.

Nous procédons à la récupération des photographies réalisées par le témoin avec son téléphone portable et établissons une planche photographique. **(Pièce n°3)**

Un message de signalement OVNI est établi. Nous prenons contact téléphoniquement avec la Mairie de Montreuil sur Ille pour les informer des faits et les inviter au cas où une personne signalerait les mêmes faits de nous en informer.

GENDARMERIE NATIONALE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14889	03040	2013	

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le samedi 28 septembre 2013 à 10 heures 30 minutes.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
04/04/1961		
Adresse	Commune résidence et Code Postal	Pays INSEE
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		plombier chauffagiste

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

J'habite dans une maison individuelle dans un lotissement à MONTREUIL SUR ILLE.

Hier soir, le 27 septembre 2013 vers 22h25 / 22h30, j'allais me coucher.

Dans ma chambre, j'ai voulu fermer mes volets. J'ai regardé vers le ciel et j'ai vu une petite boule orange, grosse comme une orange qui avançait doucement d'Est en Ouest.

Intrigué par cela, je suis sorti devant chez moi, j'ai de nouveau regardé le ciel mais je ne voyais plus rien. Je suis de nouveau rentré, j'ai cherché mon appareil photo dans le cas où cela se reproduirait.

Peu être trois minutes plus tard, je suis de nouveau sorti pour regarder le ciel.

J'ai de nouveau vu cette boule orange avancer. Toujours d'Est en Ouest et doucement mais plus vite qu'un avion de ligne. Elle se déplaçait de façon horizontale ne déviant pas de sa ligne et ne semblant ni s'élever ni descendre et toujours à la même vitesse.

J'ai pris mon téléphone portable et je l'ai prise plusieurs fois en photos.

Je vous remets mon téléphone portable afin que vous récupériez les photos.

Question : Pouvez vous me décrire ce que vous avez vu ?

Réponse : Une boule orange, brillante qui avançait en ligne droite et régulièrement. Il n'y avait pas de traînée derrière.

Cela a durée peut être deux ou trois minutes elle a disparu. Ce qui m'inquiète c'est que cela s'est passé par deux fois à deux ou trois minutes d'intervalle et au même endroit et sur la même ligne.

Je n'ai rien à ajouter sur cette affaire.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

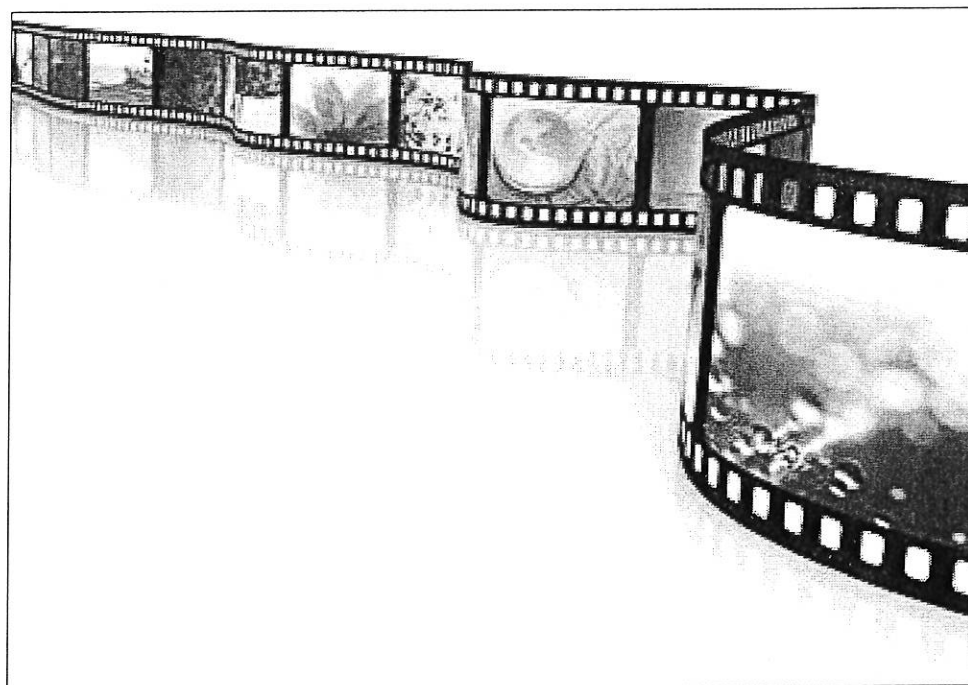
....., le 28 septembre 2013 à 10 heures 45 minutes.

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Code unité	14889				
N° P.V	3040/2013	N° Pièce	3	Dossier Justice	

Planche photographique



Nature des faits	Observation OVNI - PAN
Affaire	Mr

Photo N°01

Vue de l'OVNI -PAN

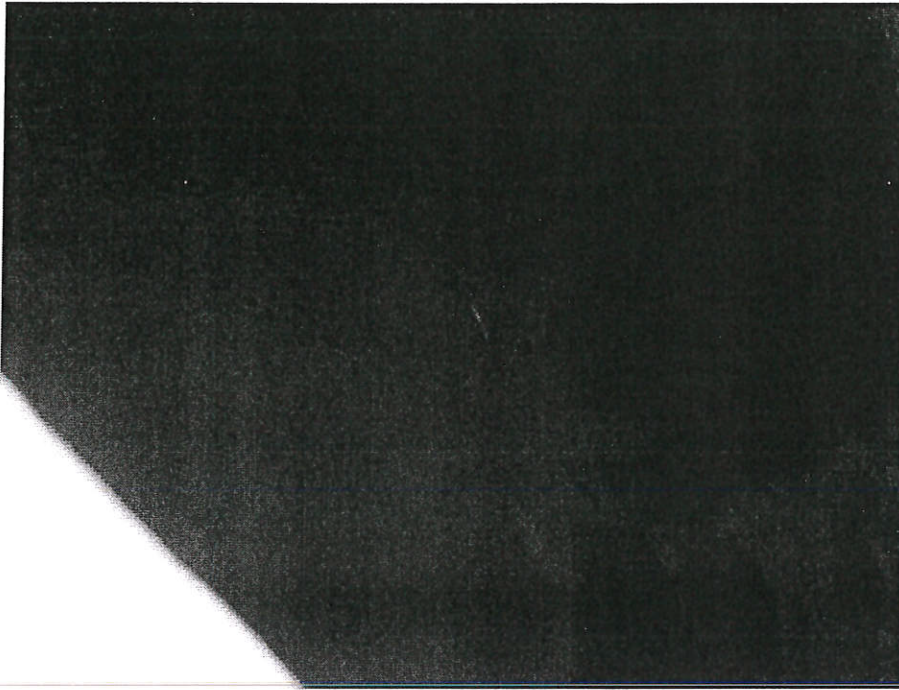


Photo N°02

Vue de l'OVNI -PAN



Photo N°03

Vue de l'OVNI -PAN

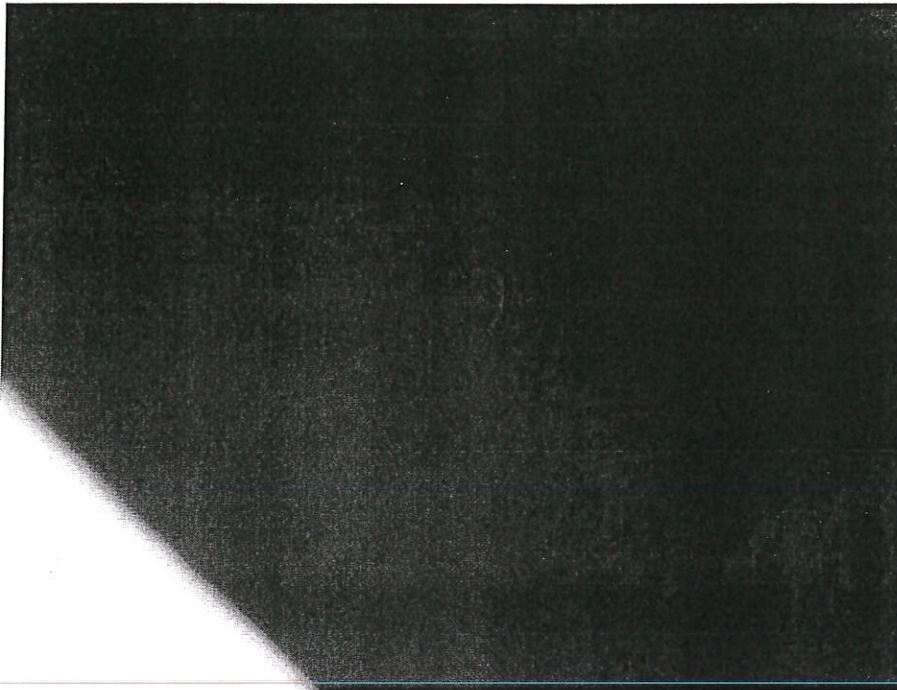


Photo N°04

Vue de l'OVNI -PAN

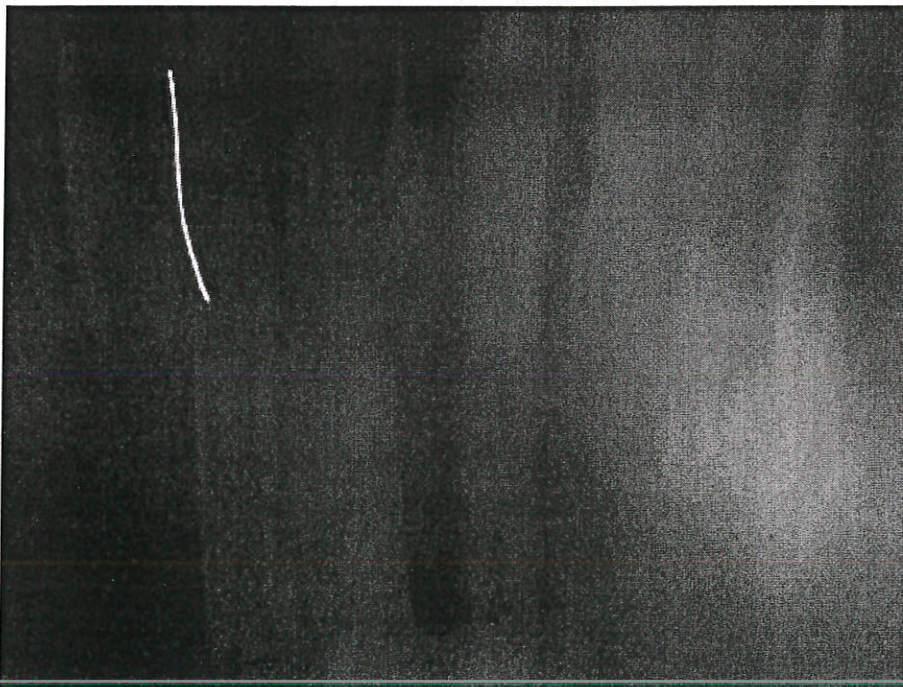
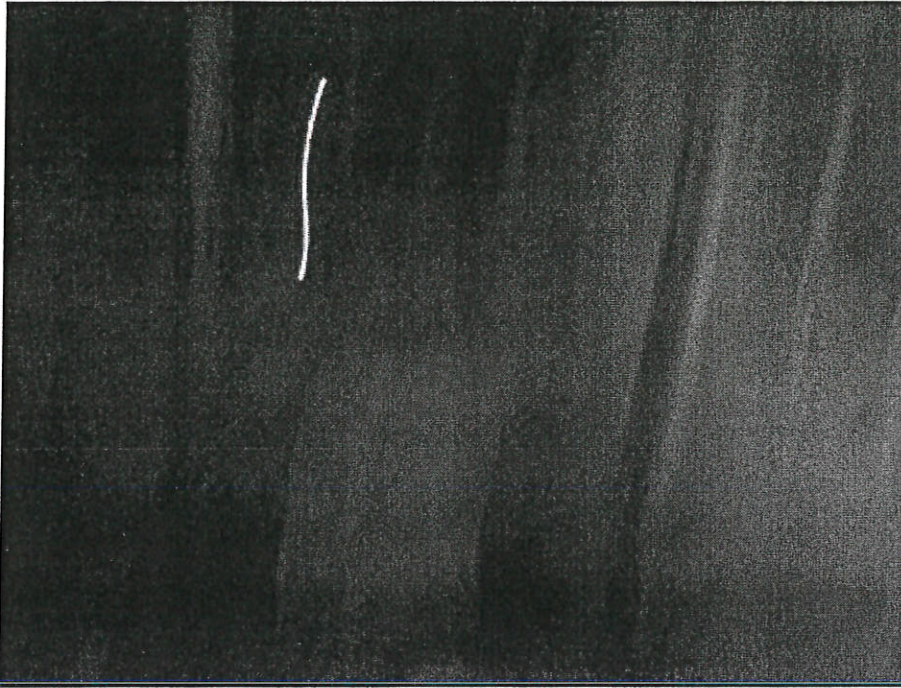


Photo N°05

Vue de l'OVNI -PAN



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14889	03040	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
4	1 / 1

*Analyse et références**Affaire*

Le lundi 30 septembre 2013 à 17 heures 00 minute.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef

Vu l'(les) article(s) L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence.

A notre demande la CORG d'Ille et Vilaine transmet au CORG des départements limitrophes notre message d'observation avec une demande si des faits similaires leurs ont été signalés.

Le CORG des Cotes d'Armor nous informe que le 26 septembre 2013 à 22 heures 39, ils ont reçu un appel d'un particulier signalant avoir vu dans le ciel de la commune de GOUAREC (22) des lumières orangées au nombre de cinq groupé se déplaçant rapidement en direction de l'Est sans aucun bruit.

Nous éditons la fiche établie par le CORG des Cotes d'Armor que nous joignons au présent.

Fait et clos à _____, le 30 septembre 2013 à 17 heures 30.

L'Officier de Police Judiciaire,